



ACUFC

ASSOCIATION DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS
DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

APPEL DE PROPOSITIONS

Le 24 août 2020

**Élaboration d'un cadre de mesure de rendement,
d'une stratégie d'évaluation et d'un rapport d'évaluation pour le
Programme de bourses d'études postsecondaires en français langue seconde**

Date de fermeture :

Le lundi 14 septembre 2020, à 17 h 00 (HAE)

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	3
2. ACUFC - profil et mandat	3
3. Contexte	4
4. Produits livrables.....	5
5. Exigences linguistiques	5
6. Budget	5
7. Modalités de paiement	5
8. Expertise et compétences recherchées	6
9. Contenu de la proposition	6
10. Échéancier prévu.....	7
11. Critères d'évaluation.....	7
12. Date limite de soumission.....	8

1. Introduction

Le présent appel de propositions est une initiative de l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC) dans son rôle en tant qu'organisme tiers de livraison du Programme de bourses d'études postsecondaires en français langue seconde.

2. ACUFC - profil et mandat

Créée le 1^{er} avril 2015 à la suite de la fusion de l'Association des universités de la francophonie canadienne et du Consortium national de formation en santé, l'ACUFC regroupe 22 établissements d'enseignement postsecondaire, francophones ou bilingues, situés dans huit provinces du Canada.

L'ACUFC a pour vision d'accroître l'accès à l'enseignement postsecondaire en français pour établir un réel continuum de l'éducation en français, de la petite enfance au postsecondaire. Les collèges et les universités membres de l'ACUFC contribuent à la vitalité et à la pérennité de la francophonie canadienne en éducation, en santé, en justice, partout au Canada. L'ACUFC maintient des liens de collaboration entre ses membres tant en ce qui a trait à la formation qu'à la recherche, représente leurs intérêts communs en s'associant à des partenaires nationaux et assure leur visibilité, tant au Canada qu'à l'international.

Les collèges et les universités membres de l'ACUFC sont les suivants :

- Bureau des affaires francophones et francophiles de l'Université Simon Fraser;
- Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta;
- Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick;
- Collège Boréal;
- Collège communautaire du Nouveau-Brunswick;
- Collège de l'Île;
- Collège Éducacentre;
- Collège Mathieu;
- Collège militaire royal du Canada;
- Collège universitaire dominicain;
- Collège universitaire Glendon de l'Université York;
- La Cité, collège d'arts appliqués et de technologie;
- La Cité universitaire francophone de l'Université de Regina;
- Université d'Ottawa;
- Université de Hearst;
- Université de l'Ontario français;
- Université de Moncton;
- Université de Saint-Boniface;
- Université de Sudbury;
- Université Laurentienne;
- Université Saint-Paul;
- Université Sainte-Anne.

Veillez visiter le site Web de l'ACUFC pour de plus amples informations : www.acufc.ca.

3. Contexte

Dans le cadre du [Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023 \(PALO\) : Investir dans notre avenir](#), le gouvernement du Canada s'est engagé à promouvoir un Canada bilingue, notamment en appuyant les Canadiens anglophones dans l'apprentissage de la langue française. L'un des objectifs du Plan est de faire passer le taux national de bilinguisme de 17,9 % à 20 % d'ici 2036, surtout grâce à l'augmentation du taux de bilinguisme des anglophones à l'extérieur du Québec, de 6,8 % à 9 %.

Parmi les initiatives visant à renforcer le bilinguisme et en augmenter la proportion à l'échelle nationale, le gouvernement du Canada a mis en place le [Programme de bourses d'études postsecondaires en français langue seconde](#), dont l'ACUFC s'est vu confier par le ministère du Patrimoine canadien la mise en œuvre. Ce programme vise à encourager les étudiants anglophones à poursuivre leurs études postsecondaires en français, à leur offrir du soutien connexe, à utiliser et à améliorer leurs compétences linguistiques et à augmenter leurs connaissances sur la culture francophone.

Dans le cadre de ce programme, 850 bourses non renouvelables, d'une valeur de 3 000 dollars chacune, seront distribuées chaque année sur la période 2020-2023. Les étudiants intéressés à recevoir la bourse doivent soumettre une demande auprès de l'une des 25 entités postsecondaires qui participent au Programme.

L'objectif final du Programme est l'augmentation du taux de bilinguisme des jeunes anglophones, ce qui contribuera ainsi à accroître le taux national de bilinguisme.

L'ACUFC est l'organisme tiers responsable de la gestion, de la promotion et de la mise en œuvre du Programme. Elle est chargée de déterminer les entités postsecondaires admissibles au Programme, de même que le nombre de bourses que ces dernières recevront aux fins de remise chaque année.

De leur côté, les entités postsecondaires participant au Programme auront la responsabilité d'évaluer les demandes de bourses soumises par les étudiantes et les étudiants et de remettre les bourses d'études.

Le mécanisme d'attribution des bourses consiste en un appel de propositions annuel, dans le cadre duquel les entités postsecondaires doivent présenter chaque année une nouvelle proposition pour examen par l'ACUFC. Ni l'acceptation d'une entité postsecondaire dans le Programme ni le nombre de bourses qui pourraient lui être allouées ne sont assurés d'une année à l'autre.

En tant qu'organisme tiers responsable de la livraison du Programme, l'ACUFC doit, entre autres, élaborer et mettre en place une stratégie de mesure de rendement, incluant des indicateurs de réussite, des mesures correctives à court et à long terme ainsi que des mécanismes de collecte de données et de suivis, et elle doit également effectuer une évaluation continue du Programme.

4. Produits livrables

L'ACUFC veut retenir les services d'une personne ou d'une firme spécialisée pour accomplir les tâches suivantes :

1. Dans un premier temps (automne 2020), élaborer un **cadre de mesure de rendement** et une **stratégie d'évaluation** pour le Programme;
2. À la conclusion de l'année 1 du Programme (printemps 2021), faire la collecte et l'analyse des données et préparer un **rapport intérimaire**;
3. À la conclusion de l'année 2 du Programme (printemps 2022), faire une évaluation exhaustive et préparer un **rapport d'évaluation final**, qui inclura des recommandations pour les années subséquentes du Programme.
4. Effectuer les révisions nécessaires du cadre de mesure de rendement, de la stratégie d'évaluation et des rapports intérimaire et final, en tenant compte des commentaires de l'ACUFC.

Outre les versions préliminaire et finale des produits livrables, le fournisseur devra remettre à l'ACUFC, sur demande, une copie papier et une copie électronique de tout texte, note, image, sondage, donnée brute et feuille de calcul qu'il a utilisés pour l'exécution du contrat.

Toutes les copies électroniques des produits livrables devront être présentées en format Microsoft Word tandis que toutes les données et les feuilles de calcul à l'appui, avec les liens, les équations et les calculs utilisés, devront être présentées en format Microsoft Excel. Le fournisseur devra énumérer de façon exhaustive toutes les sources d'information consultées.

5. Exigences linguistiques

La langue de travail de l'ACUFC est le français. Les communications se feront en français durant toutes les étapes de la mise en œuvre du projet. Tous les documents et les rapports afférents au projet devront également être produits en langue française. Pour assurer la qualité de la rédaction, tous les documents produits devront faire l'objet d'une correction d'épreuves professionnelle, qui sera effectuée aux frais de la personne ou de la firme retenue, avant d'être remis à l'ACUFC.

6. Budget

Les soumissionnaires proposeront un budget d'un montant forfaitaire, en distinguant les honoraires des dépenses prévues, de sorte à établir un contrat à prix fixe. Le budget maximal dont l'ACUFC dispose pour la réalisation de ce projet est de 35 000 \$ (taxes en sus).

7. Modalités de paiement

Le fournisseur sera rémunéré pour ses services en fonction des jalons suivants, qui marquent l'achèvement de certaines étapes du projet :

- 20 % du coût total à la remise du plan de travail à l'ACUFC et à son acceptation par cette dernière;
- 40 % du coût total à l'acceptation du rapport intérimaire préparé à la suite de la collecte et de l'analyse des données entre novembre 2020 et avril 2021;
- 40 % du coût total à l'acceptation du rapport d'évaluation final préparé à la suite de la collecte et de l'analyse des données entre mai 2021 et mai 2022.

8. Expertise et compétences recherchées

Afin de mener à bien ce mandat, il est entendu que le ou la soumissionnaire devra posséder les qualifications suivantes :

- La compréhension du mandat;
- Une bonne connaissance du secteur de l'éducation au Canada, notamment des programmes d'immersion de niveau secondaire;
- Une bonne connaissance du fonctionnement des programmes de bourses d'études postsecondaires;
- Une capacité démontrée à élaborer des cadres de mesure de rendement;
- Une capacité démontrée à évaluer des programmes d'envergure nationale, notamment ceux financés par les fonds publics.

9. Contenu de la proposition

La proposition devra comprendre les renseignements suivants :

- Une description démontrant la compréhension du mandat;
- Un plan de travail détaillé qui inclura les principales étapes nécessaires à la réalisation du mandat de l'appel de propositions;
- Un échéancier de réalisation;
- Une description de la méthodologie envisagée pour atteindre les objectifs;
- Un curriculum vitae du consultant ou de la consultante, des références professionnelles et une liste de travaux connexes;
- Une section financière qui inclura les éléments suivants :
 - Les honoraires quotidiens des services professionnels;
 - Le nombre de jours de services;
 - Les taxes applicables;
 - Le total des frais et des coûts pour la réalisation du projet.

La proposition devra être signée par la personne autorisée à signer au nom de la firme ou par le ou la spécialiste qui réalisera le mandat.

Autres considérations :

1. L'ACUFC n'est pas tenue de motiver l'acceptation ou le rejet d'une proposition et elle ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues ou ouvertes, ni à payer aucuns frais. Elle ne s'engage à aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.
2. La proposition retenue ne sera utilisée qu'à titre indicatif par l'ACUFC pour l'élaboration d'un contrat de service qui sera cosigné par les deux parties;
3. Toute proposition ne satisfaisant pas à l'une ou l'autre des conditions décrites précédemment sera jugée non conforme et sera automatiquement rejetée;
4. La proposition devra être rédigée en français;
5. Tout matériel produit dans le cadre de ce projet appartient exclusivement à l'ACUFC.

10. Échéancier prévu

L'appel de propositions prendra fin le lundi 14 septembre 2020, à 17 h 00 (HAE).

Ce contrat débutera le 21 septembre 2020 et se terminera le 31 juillet 2022. Le tableau suivant présente les dates butoirs de ce mandat.

24 août 2020	Publication de l'appel de propositions
14 septembre 2020	Date limite pour la réception des propositions
21 septembre 2020	Choix de la firme ou de la personne spécialisée
Septembre- octobre 2020	Collecte et analyse de l'information
30 octobre 2020	Remise de la première ébauche du cadre de mesure de rendement et de la stratégie d'évaluation à l'ACUFC
13 novembre 2020	Remise de la version finale du cadre de mesure de rendement et de la stratégie d'évaluation à l'ACUFC
De novembre 2020 à mai 2022	Collecte et analyse des données des années 1 et 2 du Programme
30 juin 2021	Remise de la première ébauche du rapport intérimaire à l'ACUFC
30 juillet 2021	Remise de la version finale du rapport intérimaire à l'ACUFC
30 juin 2022	Remise de la première ébauche du rapport d'évaluation final à l'ACUFC
29 juillet 2022	Remise de la version finale du rapport d'évaluation final à l'ACUFC

11. Critères d'évaluation

Critères	Valeur pondérée (%)
Niveau de compréhension du mandat	15
Niveau de connaissance du secteur de l'éducation au Canada, notamment des programmes d'immersion au niveau secondaire	15
Niveau de connaissance du fonctionnement des programmes de bourses d'études postsecondaires	15
Niveau de la capacité à élaborer des cadres de mesure de rendement	15
Niveau de la capacité à évaluer des programmes pancanadiens, notamment ceux financés par les fonds publics	15
Pertinence, validité et faisabilité des méthodologies proposées	10
Qualité de la proposition, complétude et pertinence du travail	15
Total	100

12. Date limite de soumission

Les propositions devront être reçues au plus tard **le lundi 14 septembre 2020, avant 17 h 00 (HAE)**, et devront être transmises par courriel à l'attention de :

Natalie LeBlanc
Gestionnaire de programmes, bourses d'études postsecondaires
Secrétariat national de l'ACUFC
nleblanc@acufc.ca